

PROCÈS-VERBAL de la 30° assemblée générale annuelle de La compagnie des jeunes retraités tenue le 22 mars 2024 à 19 h 00 au local du 8815, Avenue Jean-Paquin, Québec sous la présidence de Madame Céline Bédard

1. OUVERTURE ET BIENVENUE

Sont présents à la table de présentation, Céline Bédard, présidente, Diane Pelletier, secrétaire, Justin Pilote remplace le trésorier, Gilles Simard.

Céline Bédard nomme les administrateurs du C.A. présents dans la salle et leur demande de se lever : Michel Guimond, Gaston Lafleur, Simonne Laforest, Charles Larochelle, Gilles Mercier et Jacques Thibault. Elle remercie les bénévoles et Caroline Tremblay d'être là pour soutenir la réalisation de cette assemblée. Elle mentionne qu'il y aura une collation et un tirage de prix de présence.

Cette année, on souligne le **30**ème **anniversaire de la CJR**. À cet effet, un encart sera inséré dans la publication annuelle qui sera distribuée le 3 juin prochain.

Le slogan est : La CJR, PAR et POUR les membres depuis 30 ans.

Elle souhaite la bienvenue aux membres présents. Pauline Jobidon agira à titre de secrétaire de l'assemblée.

Aucun représentant de la Ville de Québec n'est présent cette année.

2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Sur proposition de France Brisebois, secondée par Claude Charbonneau, il est résolu de nommer madame Céline Bédard comme présidente d'assemblée. Proposition adoptée.

Résolution AGA-2024-03-29

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

Selon les règlements généraux de la CJR, le quorum est constitué des membres présents. Il y a 61 membres dans la salle.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Céline Bédard mentionne qu'un courriel a été envoyé incluant toutes les annexes pour cette assemblée et plusieurs documents étaient disponibles à l'arrivée pour les participants, dont l'ordre du jour. Il n'y aura pas de lecture des documents.

Sur proposition de Gilles Mercier secondée par France Brisebois, l'ordre du jour est adopté.

Résolution AGA-2024-03-30

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (Annexe I) TENUE LE 23 MARS 2023

La présidente rappelle que seulement les membres présents à ces assemblées en 2023 ont le droit de vote.

Sur proposition de France Brisebois secondée par Claude Charbonneau, le procèsverbal est adopté. **Résolution AGA-2024-03-31**

6. RATIFICATION DES MODIFICATIONS À L'ARTICLE 8 DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX (SUSPENSION ET RADIATION), ADOPTÉES PAR LE CA LE 20 NOVEMBRE 2023 (RÉSOLUTION CA-2023-11-20-1870) (Annexe II)

Deux membres de l'assistance prennent la parole, Réjean Leclerc et Claude Charbonneau, se questionnant sur la pertinence de radier un membre, une suspension pour un temps déterminé pourrait s'avérer satisfaisant.

Céline Bédard mentionne qu'il faut tenir compte de la gravité des fautes reprochées. Ce genre de décision fait l'objet d'un processus rigoureux. Diane Pelletier ajoute qu'il faut protéger la qualité du Milieu de vie offert à la CJR. Céline Bédard ajoute que le premier paragraphe prévoit qu'un membre peut être suspendu temporairement. Le troisième paragraphe confirme le caractère permanent de l'expulsion pour les activités offertes aux membres ou non-membres. On demande de **remplacer le mot « radiation » par « expulsion »** dans le titre de l'article 8 des règlements généraux. Il est entendu de procéder au changement.

Le 3^{ème} paragraphe se lit comme suit : « Tout membre expulsé de la Compagnie en vertu du présent article perd le privilège de redevenir membres de la Compagnie et de s'inscrire ou de participer à une activité dont les non-membres sont admissibles. »

Sur proposition de Marie Allard secondée par Yvon Desrosiers, l'ajout de ce 3^{ème} paragraphe est adopté. **Résolution AGA-2024-03-31**

7. RATIFICATION DES MODIFICATIONS À L'ARTICLE 17 DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX (COMPOSITION ET DURÉE DES FONCTIONS), ADOPTÉES PAR LE CA LE 15 FÉVRIER 2024 (RÉSOLUTION CA-24-02-1899) (Annexe III)

On réduit le nombre d'administrateurs de onze (11) à neuf (9) et le texte de l'article 17 est :

« Les affaires de la Compagnie sont administrées par un conseil d'administration composé de neuf (9) membres. Le mandat des administrateurs est d'une durée de deux (2) ans et est renouvelable. Chaque administrateur entre en fonction à la clôture de l'assemblée au cours de laquelle il a été nommé ou élu. »

Sur proposition de Marie Allard secondée par Denis McCabe, l'article 17 des règlements généraux est adopté. **Résolution AGA-2024-03-32**

8. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE (Annexe 1V)

Madame Céline Bédard présente son rapport en débutant par : La pandémie étant dernière nous, nous avons offert trois programmations d'activités sans contrainte soit, 140 activités, 7 775 participants comparativement à 4 415 participants en 2022.

Au 31 décembre 2023, nous avions 1 775 membres actifs, soit une augmentation de 101 nouveaux membres par rapport à 2022. On a effectué des appels aux anciens, une journée Portes ouvertes a permis d'accueillir 420 personnes. On est heureux de compter sur environ 200 bénévoles engagés aux différents postes qui les intéressent ce qui contribue au succès de la CJR, nous les remercions. Il en reste à combler, on vous lance la perche : un poste au CA, différentes fonctions aux communications et au financement entre autres.

Un effort de mobilisation s'effectue par différents gestes tels que les moments de socialisation lors des lundis PM et lors de la remise des trois programmations et le lancement de la Publication annuelle.

Lors de l'activité bénéfice du Tournoi de Golf 2023, on a pu compter sur la présence de 96 participants et de nos commanditaires.

Pour les <u>communications</u> avec nos membres, nous avons publié trois programmations, une Publication annuelle, produit onze (11) Infolettres « *Lien-CJR* » grâce à l'implication de Rachel Ruest. Le site WEB a été amélioré, le formulaire d'adhésion a été modifié afin qu'il réponde aux critères de la Loi 25 (accepter qu'on l'on prenne des photos, être autorisé à les rejoindre en utilisant leurs informations personnelles, une décharge de responsabilité en cas d'accident) et la conception des formulaires pour la participation et le paiement des voyages avec une agence de voyage - pas de manipulation, confidentialité des paiements) Merci à Rénald Lessard, notre webmestre.

À la suite du départ du directeur général, une réflexion a été entreprise afin de tenir compte de nos besoins et de nos capacités financières. Caroline Tremblay, occupe maintenant la fonction de la coordonnatrice générale, elle peut compter sur la collaboration de Claire Langevin, pour les services aux membres.

Le <u>Comité VAD</u> a travaillé sur le projet d'évaluation et de la formation en ligne « *Vers l'inclusion des personnes ayant des incapacités dans les milieux de vie des aînés* ».

Le <u>Comité Milieu de vie</u> est responsable de l'application de la Politique de Reconnaissance et souligne la contribution de ceux-ci selon les critères de la politique : le nombre d'années d'implication, les critères équitables et le prix Milieu de vie. Quarante-cinq (45) personnes ont reçu une reconnaissance pour leur implication, 130 personnes étaient présentes lors de cette soirée.

Nos priorités 2024-2025 sont :

- Poursuivre nos efforts pour rétablir le membership;
- Améliorer les finances en augmentant et diversifiant les sources de financement externes;

 Assurer la pérennité de la CJR en assurant la relève de la main d'œuvre (bénévole et permanente) pour être en mesure d'offrir des services et des activités attendus des membres.

9. RAPPORT DE L'OMBUDSMAN

Monsieur Rosaire Roy a traité deux plaintes et il a proposé des recommandations qui ont été transmises à la vice-présidence pour

- un problème de relations interpersonnelles;
- un problème d'accès à l'édifice du Centre communautaire du Plateau plateforme défectueuse.

Céline Bédard annonce que la Ville de Québec a confirmé qu'elle va effectuer des travaux d'amélioration pour la climatisation, l'entrée et la plateforme. Pour réaliser ces travaux, les activités seront déplacées dans d'autres locaux. Vous serez avisés au moment approprié.

Rosaire Roy intervient en mentionnant qu'il faudrait ajouter le point: entrepôt. Céline Bédard lui suggère de formuler sa demande d'amélioration.

Réjean Leclerc s'informe pour savoir si la CJR va devoir payer pour le déplacement et la location des locaux. Céline Bédard répond que tout sera discuté sous peu lorsque nous connaîtrons les différentes options qui seront offertes par la Ville de Québec.

10. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2023

RAPPORT DE LA MISSION D'EXAMEN PAR L'AUDITEUR EXTERNE (Annexe VI)

Alain Picard de la firme Laplante, Brodeur, Lussier Inc. présente le rapport comptable pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2023 qui est établi selon les normes pour les organismes communautaires.

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE ACTIVITÉS (Annexe VII)

Claude Charbonneau intervient pour obtenir des précisions sur la comparaison des revenus totaux de 2022 au montant de 135 404 \$ et de 193 566 \$ pour 2023. On l'informe que les coordonnateurs ont été très actifs en offrant de nouvelles activités et l'offre de voyages, résultat : une meilleure offre, plus d'inscriptions.

Réjean Leclerc souligne le montant de 52 414 \$ (Voyages au 31 décembre 2023) comparativement à 22 523 \$ pour 2022). Gaston Lafleur l'informe qu'il y a eu une augmentation du nombre de participants et de voyages offerts. D'après la Politique #5, ce sont nos agents de liaison qui choisissent les voyages et vont chercher des soumissions des agences de voyage. Il mentionne qu'en 2024, on a dû annuler deux voyages parce qu'il n'y avait pas assez d'inscriptions.

Pour donner une information additionnelle, Justin Pilote réfère les participants à l'activité « Sorties d'un jour » dans le secteur des activités culturelles, éducatives,

sorties d'un jour et explique que ces sorties sont réalisées avec les agences de voyage. Le participants de la CJR paient le même montant que toute autre personne qui font partie de ces voyages. Au CPSA, on fournit un effort pour offrir beaucoup d'activités.

Il complète en expliquant l'écart de la perte inscrite en 2022 de (20 635 \$) et l'excédent de 40 083 \$ au 31 décembre 2023 : le directeur général a quitté en octobre 2022, aucun remplacement, seulement un mandat élargi à Caroline Tremblay, et l'implication de la présidente et de quelques bénévoles (Rachel Ruest, Renée Masson entre autres). De plus, l'activité bénéfice Golf 2023 a permis d'obtenir un revenu de 3 500 \$.

Justin Pilote remercie monsieur Alain Picard pour sa présentation.

11. CHOIX D'UNE FIRME POUR L'EXAMEN PAR L'AUDITEUR EXTERNE (Annexe VIII)

À la suite du CA du 18 mars, Justin Pilote recommande la firme comptable Laplante, Brodeur, Lussier Inc. pour l'examen des états financiers 2024.

Sur proposition de Charles Larochelle secondée par Noël Mercier, ce point est adopté.

Résolution AGA-2024-03-33

12. PROJECTIONS FINANCIÈRES 2024 (Annexe IX)

Madame Lucille Ruest présente les projections 2024. On a prévu des provisions d'environ 32 000 \$ pour couvrir les imprévus. Aucun montant n'est prévu pour des revenus concernant les activités de financement. Madame Céline Bédard mentionne que la provision pourrait servir à embaucher du personnel.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

14. PROCÉDURE D'ÉLECTION CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX, SECTION V, ART. 18 (Annexe X)

Céline Bédard remercie les administrateurs qui se sont impliqués au cours de cette année. Elle remercie spécialement messieurs Justin Pilote, Charles Larochelle (démission) ainsi que Gilles Simard, absent, qui ne sollicitent pas un nouveau mandat.

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DE LA CJR (Annexe X1)

Au point 7 de cette rencontre, la résolution adoptée détermine un conseil d'administration composé de neuf (9) membres pour une durée de deux (2) ans. Diane Pelletier a reçu la mise en candidature pour trois des quatre postes à combler; Ils sont élus par acclamation dont deux d'entre eux renouvellent leur mandat.

PRÉSENTATION DES CANDIDATS ET ÉLECTION PAR ACCACLAMATION

Les trois administrateurs viennent se présenter.

Pauline Jobidon est membre depuis 2014, elle s'est impliquée pour la célébration du 25^{ème} anniversaire de la CJR, les deux soupers de Noël qui ont suivi et elle est responsable du Club de lecture depuis l'automne 2023.

Gaston Lafleur renouvelle pour un 3ème mandat.

Jacques Thibault, registraire, renouvelle pour un 3ème mandat.

15. PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS

Mandat 2023-2025

Céline Bédard, Michel Guimond Simonne Laforest Gilles Mercier Diane Pelletier

Mandat 2024-2026

Pauline Jobidon Gaston Lafleur Jacques Thibault

1 poste vacant

Dès la clôture de cette Assemblée générale annuelle, une période de socialisation est prévue pendant que les administrateurs se rencontreront pour la nomination des officiers et viendront présenter les postes qu'ils occuperont.

16. VARIA

Aucun.

17. MOT DE CLÔTURE

Tous les participants sont invités à socialiser.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Lucille Ruest et secondée par Claire Langevin. Il est 20 h 45. **Résolution AGA-2024-03-34**

Pauline Jobidon Secrétaire de l'AGA 22 mars 2024